

Strasbourg, le 16 FEV. 2022

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction du Dialogue Social et des Conditions
de Travail

Service Dialogue Social

Dossier suivi par : Loïc BILAND

Tél. :

Mél. :

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de
la CeA
Hôtel du Département
67000 STRASBOURG

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 22 janvier 2022, vous avez sollicité la vérification du classement dans leur grade des agents de la collectivité se trouvant en position de détachement ou l'ayant été, issus de la fonction publique hospitalière, tout en ciblant certaines situations individuelles.

Je vous confirme que nous en avons bien pris note. Une étude est en cours au sein des équipes de la Direction des Ressources Humaines, afin de mettre en œuvre les différentes régularisations pour les agents concernés au plus tard sur la paie du mois de mai 2022.

Si d'autres situations individuelles devaient ultérieurement vous parvenir, je vous remercie de nous en informer par le biais d'un envoi groupé, afin que celles-ci puissent être analysées par les équipes dans des délais identiques.

Enfin, suite à votre demande, vous trouverez en annexe au présent courrier la liste des agents issus de la fonction publique hospitalière en position de détachement au sein de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2022.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Pour le Président
Par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources



Stéphanie TACHON

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.